

Orientation 2 : Intégrer l'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire

Objectifs	Actions	Échéancier														
		2017			2018			2019			2020			2021		
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
2.1 Cibler les emplacements propices pour les projets en matière d'agriculture urbaine de la ville.	2.1.1 Organiser des consultations publiques afin d'informer et de connaître l'opinion de la population.															
	2.1.2 Effectuer un échantillonnage des sols aux endroits identifiés comme ayant un potentiel pour des projets d'agriculture urbaine.															
	2.1.3 Cibler les immeubles (81, rue Hooper, 31-35 rue Fort, Hôtel de Ville) où il serait intéressant d'établir des toits verts et étudier la faisabilité technique de leur implantation.															
2.2 Réaliser et permettre les aménagements de paysages comestibles.	2.2.1 Planter un projet de forêt permaculturelle (arbres fruitiers, à noix et à sucre).															
	2.2.2 Dans le plan de remplacement actuel des arbres sur le territoire de la ville, intégrer des espèces à fruits, à noix et à sucre.	En continu														
	2.2.3 Aménager des platebandes comestibles sur le territoire de la ville.															
2.3 Conserver les espaces actuels et mettre en place de nouveaux espaces pour les jardins communautaires.	2.3.1 Agrandir le jardin communautaire du Parc L'Espérance et régulariser les modes de fonctionnement et de régie interne.															
	2.3.2 Créer de nouveaux espaces communautaires de jardinage.															

Orientation 3 : Favoriser l'émergence et la pérennité d'initiatives en agriculture urbaine

Objectifs	Actions	Échéancier														
		2017			2018			2019			2020			2021		
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
3.1 Adopter ou adapter la réglementation nécessaire afin de soutenir et encadrer les initiatives d'agriculture urbaine.	3.1.1 Réévaluer certains règlements municipaux pour favoriser l'implantation de projets.															
	3.1.2 Élaborer de nouveaux règlements facilitant la réalisation d'initiatives en agriculture urbaine selon les demandes et les besoins.															
3.2 Offrir un soutien financier ou matériel pour les projets d'ordre collectif.	3.2.1 Lancer un appel de projets pour créer un jardin collectif et fournir une parcelle de terre cultivable pour ce groupe de citoyens.															
	3.2.2 Déterminer un budget pour soutenir les projets collectifs autres que les jardins communautaires pour l'achat de semences, matériel et autres.															
	3.2.3 Offrir l'accès aux services municipaux pour les projets d'envergure (collecte des déchets, approvisionnement en eau, etc.)	En continu														
3.3 Encourager l'entrepreneuriat en lien avec l'agriculture urbaine sur son territoire.	3.3.1 Faciliter les projets-pilotes dans une zone ciblée (centre-ville) pour des projets innovateurs en agriculture urbaine.															
	3.3.2 Prioriser les entreprises locales lors d'appel d'offres ou d'embauche de la municipalité.	En continu														

3.4 Faciliter les projets de verdissement de la place publique.	3.4.1 Mettre en place des procédures d'autorisation pour le verdissement de l'espace public ou urbain dans la zone d'initiatives citoyennes (pôle multifonctionnel) (Centre-Ville, Arran, Simard, Victoria), incluant de petites subventions.																		
	3.4.2 Autoriser et encourager les initiatives de verdissement de l'espace public ou urbain à l'extérieur de la zone d'initiatives citoyennes, au moyen de l'obtention de permis, sans subventions.																		

Orientation transversale : Renforcer le tissu social autour des projets d'agriculture urbaine

Objectifs	Actions	Échéancier																		
		2017			2018			2019			2020			2021						
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3				
T.1 Créer des partenariats et favoriser la communication entre les différents acteurs afin que ces regroupements puissent mettre en place de nouveaux projets par et pour la population.	T.1.1 Créer une plateforme web qui recense géographiquement les initiatives à ce jour.																			
	T.1.2 Tenir des séances d'information à propos des différents processus administratifs pour mettre en place des projets d'agriculture urbaine.																			
T.2 Organiser des événements pour stimuler la vie communautaire et les activités autour de l'agriculture urbaine.	T.2.1 Organiser des fêtes annuelles (fête des semences, fête des récoltes, etc.) et des corvées collectives.			En continu																
	T.2.2 Organiser un colloque interrégional sur la question de l'agriculture urbaine en banlieue.																			
T.3 Favoriser l'accessibilité aux différents projets et activités afin de permettre la participation de toutes les personnes qui le souhaitent.	T.3.1 Adapter l'accès aux activités d'agriculture urbaine pour les personnes à mobilité réduite, incluant les lieux collectifs et les événements.	En continu dans l'élaboration de projets																		
	T.3.2 Arrimer les actions de mobilité durable du <i>Plan de développement durable</i> à la desserte en transport collectif des pôles d'activité en agriculture urbaine.	Selon les améliorations liées à la mobilité																		